

# LES ANALYSES DE L'ACRF

2007 / 14

## VIVRE DANS UN CAMPING : CHOIX OU NECESSITE ?

*Le camping fait écho en nous aux vacances, à la vie au grand air, à la liberté... Certains choisissent d'y vivre de façon permanente pour toutes ces raisons. D'autres s'y retrouvent par nécessité.*

10 à 12.000 personnes en Wallonie sont concernées par ce type d'habitat : caravanes installées à demeure sur un terrain de camping ou habitats en dur style chalet en bois. Amoureux de la nature et de l'autonomie qui assument leur choix, personnes en transit qui connaissent des difficultés passagères mais espèrent repartir et familles qui ont quitté villes ou villages et leurs problèmes de logement s'y côtoient. Entre 1993 et 1998, le nombre d'habitants des campings a augmenté de 50 %.

### La caravane : un chez soi

Francine De Buysser du Forum social de Mettet en province de Namur explique à propos du camping de Bambois rebaptisé Parc résidentiel du Lac : « Il y a un peu de tout : de très beaux chalets confortables et bien équipés et d'autres délabrés. Beaucoup se sont installés là parce qu'ils ne savaient plus où aller, ils n'avaient plus rien. Ce sont surtout des personnes qui émargent au CPAS, au chômage, à la mutuelle..., des personnes précarisées. »

Ils n'ont pas trouvé ce qu'ils cherchaient dans le privé parce que les loyers sont devenus hors de prix. Depuis 1996, on estime qu'ils ont augmenté de 12,97 %. Ce sont les loyers les plus bas qui grimpent le plus, malgré une qualité parfois défailante. Le secteur du logement social n'arrange rien puisque les loyers sociaux ont en moyenne augmenté beaucoup plus vite que les autres : 18,02 % sur la période, comme le montre une étude réalisée par l'ACRF en 2006<sup>1</sup>.

Au moins, au camping, certains habitants peuvent devenir propriétaires de leur caravane ou chalet et se débrouillent même si la situation n'est pas idéale. Le logement, explique Nicolas Bernard, professeur aux Facultés Saint-Louis, est un sanctuaire où l'homme se trouve chez lui. Il lui permet aussi d'exprimer son identité. Les caravanes sont le plus souvent entretenues parce que les gens se sentent chez eux et veulent le montrer<sup>2</sup>. Interrogé alors qu'il venait d'apprendre la décision du bourgmestre de Dour de fermer le camping Les Hippocampes, un habitant déclare que sa caravane et son jardin représentent toute sa vie. Un autre, plus âgé, s'interroge avec angoisse : où irai-je ?

<sup>1</sup> ANSAY F. et WARRANT F., *Se loger en milieu rural, un défi*, Etude ACRF 2006.

<sup>2</sup> BERNARD N., *Le logement, facteur d'insertion ou d'exclusion ?*, Intervention aux JE ACRF 2006.

**ACTION CHRETIENNE RURALE DES FEMMES  
ACRF - ASBL**

Rue Maurice Jaumain, 15 B-5330 Assesse  
Editrice responsable : Léonie Gérard  
Responsable Service Etudes: Françoise Bodson  
[www.acrf.be](http://www.acrf.be) - [etudes@acrf.be](mailto:etudes@acrf.be)

## La réponse des autorités publiques ...

Celles-ci ne voient pas cette installation d'un bon œil. Elles ont d'abord joué la carte de la dissuasion, ensuite celle de la répression. Il faut dire que les infrastructures conçues pour abriter des vacanciers occasionnels ne sont pas nécessairement adaptées à une installation permanente. C'est ainsi que près de la moitié n'a pas de voiries asphaltées et que certaines n'ont pas d'accès à l'eau potable et à l'électricité ou ne bénéficient pas du ramassage communal des déchets. Souvent éloignées des services publics élémentaires et des transports en commun, elles sont par contre parfois proches de zones naturelles protégées, ce qui inquiète les défenseurs de l'environnement.

Face à un problème social doublé d'une situation infractionnelle (absence de permis de bâtir, manque de cohérence urbanistique...), le Gouvernement wallon adoptait en 2002 un plan pluriannuel, dit plan HP, « visant à assurer la réinsertion socio-économique des personnes habitant dans un équipement touristique. » La première phase touche les ménages situés en zone inondable avec une priorité pour les familles avec enfants vivant en camping. Une allocation d'installation est accordée en vue du relogement. Pour bénéficier de celle-ci, il faut établir la preuve de son relogement dans une habitation salubre et céder à titre gratuit à la commune son droit de propriété sur l'habitation quittée dans le cas où l'on est propriétaire.

Dans une seconde phase, il s'agira de revoir au cas par cas la situation des autres domaines non situés en zone inondable. Pour le philosophe, cette attitude peut être qualifiée « d'humaniste et réaliste sur le plan budgétaire puisqu'elle tient compte des choix de vie des Wallons et s'adapte soupagement aux situations sociales. »<sup>3</sup> Cela ne signifie pas pourtant que le plan soit parfait ! Citons un des principaux écueils : le relogement des résidents. Où aller ? Les logements sociaux manquent et sont mal adaptés aux demandes. Sur le marché locatif privé, les prix n'arrêtent pas de flamber. Ce ne sont pas les quelques mesures nouvelles en matière de location qui changeront fondamentalement la donne. En fin de compte, nous voilà revenus à la case de départ : les plus pauvres ont fui villes et campagnes pour se réfugier dans des campings que le Plan de la Région wallonne leur fait quitter. Ce qui fait dire à Nicolas Bernard que « l'autonomie enfin trouvée en camping n'est finalement, pour la plupart d'entre eux, pas moins précaire que leur situation d'habitat antérieure. »<sup>3</sup>

## Un logement décent ...

Où iront ceux qui y ont trouvé refuge ? Même si le chalet ou la caravane ne représente pas l'idéal de logement, les habitants des campings ont tenté de se reconstruire et réussi à créer une identité collective. Camille Gérard du Forum social de Mettet : « Les habitants du camping de Bambois ont repris confiance quand la commune s'est investie. Ils ont compris que les choses pouvaient évoluer favorablement pour eux. Des réunions se tiennent régulièrement auxquelles assiste une trentaine de personnes. Avant, c'était impossible, les gens se disputaient, aujourd'hui, il s'écourent. »

Malgré les difficultés rencontrées sur place, ils en retirent une certaine satisfaction. « Une grande majorité des habitants souhaite rester au camping de Bambois, déclare Kassa Habbachi du Forum social de Mettet. De toute façon, il n'y a pas moyen de les reloger ailleurs. Dans les logements sociaux, les conditions font que la priorité n'est pas donnée aux gens du coin. Ils ne veulent pas se retrouver à Dinant ou Ciney. Ils ne sont pas prêts à réapprendre à vivre ailleurs. Le plan HP a le mérite d'avoir permis la prise de conscience du problème et d'avoir obligé les communes à s'impliquer. »

---

<sup>3</sup> BERNARD N., *Une maison de rêve, tout le monde en rêve... Comment prendre distance face aux stéréotypes culturels ?*, Journées d'étude ACRF, septembre 2006.

Alors ne vaudrait-il pas mieux tenter d'aménager cet habitat précaire plutôt que de nier cette réalité sociale ? Le philosophe le pense et préconise de l'encadrer de normes pour faire échec au vide juridique qui y règne aujourd'hui soumettant ces hommes et ces femmes souvent fragilisés au bon vouloir des propriétaires de campings.

Face à la grave crise du logement qui secoue notre pays, il est peut-être utile de creuser certaines idées nées là-bas comme par exemple le système « loue-achète », pratiqué au camping Bambois, qui permet après des années de location de devenir propriétaires.

Les questions posées par l'habitat permanent dans les campings et autres lieux de vacances ne peuvent que nous interpeller. Ou bien on accepte d'autres formes d'habiter accessibles à ceux qui ont moins de ressources comme cet habitat ou bien on permet à tous de bénéficier d'un logement décent. La réalité montre qu'on est bien loin du compte. Pourtant tant notre Constitution que le droit international proclament le droit pour tous « de mener une vie conforme à la dignité humaine », ce qui garantit une série de droits parmi lesquels le droit à un logement décent. Mais l'article 23 de notre Constitution est insuffisamment appliqué et nous vivons toujours sous le règne de la propriété. Or, c'est peut-être le concept lui-même de propriété qu'il convient de revoir car il conditionne encore toujours aujourd'hui nos politiques. C'est ainsi que les aides sont toutes destinées aux propriétaires alors que rien n'est prévu pour les locataires. Aucun encadrement des loyers n'existe chez nous à la différence de ce qui se passe chez nos voisins français et hollandais. En Allemagne et en Grande-Bretagne, des allocations loyers sont prévues pour les ménages en difficulté.

Lutter pour le droit au logement est devenu une priorité dans notre pays. Mais cette lutte n'est pas isolée, elle passe par d'autres luttes : celle pour l'emploi et la sécurité sociale qui conditionnent le bien-être de tout un chacun.

Anne Vanhese, journaliste à l'ACRF-Plein Soleil

**L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie  
soient diffusées et reproduites ;  
n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**

Avec le soutien de

